



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 13
votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-



L'an Deux Mille Vingt et Deux le 24 mars à Dix-Huit Heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente à Vinzelles sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 09/03/2022

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.
MMS BLANCHOZ P., DERBIAS J.L. DUROHANY D.,
MMS DURUPT S., GARMIS F., GIRARD J.B., MAURIN D.
MMS MAZELIER V, ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : M. BARGOIN J. à M. BLANCHOZ P.

OBJET : Déclaration d'Utilité Publique (DUP)- Site Bassinet-Etude environnementale Dossier Loi sur l'Eau

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de l'étude concernant l'enquête publique pour la régularisation administrative du champ captant de Bassinet en vue de la création de 2 puits de captage d'eau potable.

Cette étude a été dressée par la société Cabinet Merlin qui s'est vu confier la rédaction et le suivi de l'instruction du dossier de la déclaration au titre de la police de l'eau (article L214-1 et suivants le code l'environnement) pour :

- le dossier Loi sur l'Eau
- la réalisation du dossier préparatoire à la consultation de l'hydrogéologue agréé
- la constitution de l'enquête publique et parcellaire.

Suivant le mémoire explicatif et estimatif dont il donne lecture au Comité, cette enquête permettra la création de deux forages supplémentaires au sein du champ captant existant de Bassinet permettant :

- de sécuriser l'alimentation en eau potable,
- de veiller à une protection sanitaire et anti-intrusion.

Le Comité syndical après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président et examiné le dossier présenté et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le marché du bureau d'étude, dressé par la société Cabinet Merlin dont le montant s'élève à 19 565 € HT et les dépenses relatives à l'étude précitée pour un montant d'opération de 27 565 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches utiles à une exécution des travaux et le lancement de la procédure de DUP.

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

28 MARS 2022



Pour extrait conforme.
Le Président,
Vincent MAZELIER

